

Compte-rendu

Conseil municipal du 14 septembre 2015

Présents : M. LAGRANGE, M. LHOTE, M. FOURRIER, Mme POIRRIER, M. BOGUET, Mme GRANDO
Mme CHAVOT, M. CANÉ, M. GAGNARD, M. DEFACHELLE, M. REBET, M. DOUHARD,
Mme PERRIN, M. SOSSNA, Mme GUILBAUT, Mme RODRIGUES, Mme BARREAU,
M. GRAS, Mme ANDRÉ, Mme ROUSSEAU, M. JOUTY, M. PICHARD, Mme MATHOUX.

Excusées : Mme FILLEUX qui a donné pouvoir à M. LAGRANGE
Mme ZARÉBA

Absents : Mme MÉNARD, M. TABYAOUI

Monsieur le Maire souhaite revenir sur certains évènements marquants de l'été.

Tout d'abord, compte-tenu des températures élevées et de la sécheresse, les agriculteurs ont puisé de l'eau dans les lacs miniers.

L'évènement qui a le plus marqué les esprits est le vidage des bassins et la fermeture de la piscine. Ces décisions ont été motivées par le principe de précaution. Les baignades intempestives en journée et en soirée, l'impossibilité d'éviter les entrées et de faire sortir les « contrevenants », l'excitation de part et d'autre...faisaient craindre des débordements à l'ouverture du service.

Dès le mois de juin, des travaux de sécurisation de la piscine ont été évoqués au cours du conseil municipal ; des subventions vont être sollicitées sur la base d'un avant-projet susceptible d'évoluer en fonction de ce qui ressortira du groupe de travail constitué autour de ce projet. Outre l'aspect travaux, le volet animation de ce secteur sera également traité. Le Maire souhaite associer le correspondant départemental défense et sécurité, le commissaire de police, des membres du club...aux élus pour constituer ce groupe de travail.

Le bilan de la délinquance de l'été dressé par l'A.S.V.P. (agent de surveillance de la voie publique) relève quelques actes de dégradation des biens privés et publics au cours des mois de juin, juillet et août.

Enfin, concernant la décision d'éteindre l'éclairage public à partir du 1^{er} juillet, peu de retours ont été enregistrés. Des élus notent que les soirées ont été plus calmes : pas de bruit de scooters toute la nuit, pas de point de rassemblement bruyants, etc...cette décision devra être évaluée, y compris sous le prisme des économies d'énergie.

M. Pierre GAGNARD est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 juin 2015 est adopté à l'unanimité.

Le Maire donne lecture des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. :

- **Décision du 26 juin 2015** : résiliation de la convention d'occupation précaire du logement n°1, école des Baudras, 2175 rue Jean Laville, à la date du 1^{er} juillet 2015 (locataire : Mme Emmanuelle Clerc)

- **Décision du 26 août 2015** : attribution des marchés de transport routier pour la desserte des établissements scolaires et des restaurants scolaires
 - Lot n° 1 : circuit « les Jacquinots » attribué aux Rapides de Saône-et-Loire, montant de la rotation : 149 € HT ; mini annuel : 24 000 €, maxi annuel : 31 000 €.
 - Lot n°2 : circuit « campagne » attribué aux Rapides de Saône-et-Loire, montant de la rotation : 195 € HT ; mini annuel : 35 000 €, maxi annuel : 42 000 €.
 - Lot n°3 : circuit « Les Georgets » attribué aux Rapides de Saône-et-Loire, montant de la rotation : 165 € HT ; mini annuel : 28 000 €, maxi annuel : 37 000 €.
 - Lot n°4 : circuit « restaurants scolaires » attribué aux Autocars Girardot, montant de la rotation : 45 € HT (lundi, mardi, jeudi et vendredi), 30 € HT (mercredi, aller simple) ; montant maxi annuel : 18 000 €.

- **Décision du 26 août 2015** : conclusion d'une convention d'occupation précaire du logement n°1, 14 Impasse Jules Ferry, à la date du 1er septembre 2015 (locataire : Mme Stéphanie Perrodin).

- **Décision du 7 septembre 2015** : résiliation de la convention d'occupation précaire du logement 301 C rue de la Liberté, à la date du 1er octobre 2015 (locataire : Mme Marion Fonck).

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Marion Fonck quittera ses fonctions de directrice des services techniques fin septembre pour occuper des fonctions similaires dans l'Ain sur un poste mutualisé commune et communauté de communes. Il salue la qualité du travail accompli pendant ces trois ans et souhaite à Mme Fonck de réaliser une belle carrière.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux l'autorisation d'ajouter trois questions à l'ordre du jour du conseil municipal :

- Modification du tableau des effectifs
- Attribution d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes
- Cession de l'emprise foncière de la station d'épuration du Velay et du chemin d'accès à la communauté urbaine Le Creusot-Montceau à l'euro symbolique.

Affaires financières - Rapporteur : F POIRRIER

1. Attribution de compensation CUCM- fixation du montant

Le montant de l'attribution de compensation s'élevait précédemment à 305 286.47 €. La CUCM prenant en charge les cotisations à AGIRE (2 559.04 €) et à l'office de tourisme communautaire (898.60 €), le montant de l'attribution de compensation est porté à 308 744.11 € à partir de l'exercice budgétaire 2015.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau montant de l'attribution de compensation.

2. Agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP)

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité des établissements recevant du public (E.R.P.) au 1^{er} janvier 2015. Constatant que cette échéance ne pouvait être tenue, le gouvernement, par décret, a décidé de créer les Ad'AP (agendas d'accessibilité programmée). Ceux-ci permettent aux propriétaires d'E.R.P. de s'engager dans un programme pluriannuel d'investissement pour rendre accessibles leurs établissements dans un délai de 3, 6 ou 9 ans en fonction des possibilités techniques et de leurs capacités financières.

La commune de Savignes est propriétaire de 21 E.R.P. dont 19 ont fait l'objet d'un diagnostic accessibilité, 2 sont conformes du fait de leur construction après 2005.

Les services techniques ont travaillé en partenariat avec la direction départementale des territoires pour déterminer le montant des travaux à réaliser en tenant compte des possibilités de dérogation et de l'arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public. Ce travail a permis d'établir une estimation à 582 120 € TTC, contre 1 157 040 € TTC précédemment.

Compte tenu des contraintes budgétaires de la commune, un programme pluriannuel de travaux de mise en accessibilité a été établi avec un montant de travaux annuels compris entre 60 000 € et 73 000 €.

La commission cadre de vie a émis un avis favorable sur la proposition présentée.

M. Jouty demande s'il existe des subventions pour mettre aux normes accessibilité.

M. Defachelle répond qu'il peut y en avoir lorsqu'il s'agit de mise en conformité liées au code du travail.

M. Jouty répond qu'il y a des subventions de l'Etat, de la CAF, de la C.U.C.M...et demande ce que la municipalité a fait depuis 2005 pour mettre les bâtiments en accessibilité.

M. Lagrange rappelle que le fonds d'accessibilité de la C.U.C.M. concerne les espaces publics et que la commune en a bénéficié pour la rampe d'accès de l'école maternelle des Baudras.

M. Lhote rappelle à M. Jouty que les subventions ne suffisent pas pour faire des travaux. Si la commune obtient 40% de subvention, il faut pouvoir mettre 60% de la somme en face.

La question est soumise au vote du conseil municipal. Elle est adoptée par 22 voix pour et 2 abstentions.

3. Demandes de subvention pour la sécurisation de la piscine

Le rapporteur propose de solliciter des subventions auprès du conseil départemental et de l'Etat pour la sécurisation de la piscine. S'agissant d'un pré-projet, les devis des entreprises sont susceptibles d'évoluer après la concertation qui sera mise en place.

Le conseil départemental sera sollicité pour apporter une aide de 60% sur le montant HT des travaux et l'Etat, une aide de 20%.

M. Jouty demande que la population soit associée au groupe de travail.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le dépôt des demandes de subventions auprès du conseil départemental et de l'Etat.

4. Bilan des centres de loisirs, activités jeunes et mini-camps de l'été

M. Fourrier rappelle que le centre de loisirs a fonctionné du 6 juillet au 21 août soit 34 jours.

Au mois de juillet, 142 enfants différents ont été accueillis, 48 pour la tranche d'âge 3-6 ans, 94 pour la tranche d'âge 7-11 ans, ce qui représente 824 jours-enfants. 113 enfants sont domiciliés à Sanvignes-les-Mines, 29 hors Sanvignes.

Deux mini-camps ont été complets, avec 12 enfants chacun ; pour le troisième, 8 enfants sont partis (12 places proposées).

Au mois d'août, 95 enfants différents ont été accueillis, 32 pour la tranche d'âge 3-6 ans, 63 pour la tranche d'âge 7-11 ans, ce qui représente 486 jours-enfants. 69 enfants sont domiciliés à Sanvignes-les-Mines, 26 hors Sanvignes.

Concernant les activités proposées pour les jeunes, leur succès est variable : 80% de fréquentation en juillet et 40% en août. On note que les activités sont plus prisées par les garçons que par les filles. La dernière semaine d'août, 7 jeunes de Sanvignes sont partis au Futuroscope. Ils ont travaillé toute l'année sur le projet, que ce soit pour l'organisation ou pour le financement. Ils ont notamment participé à un chantier OPAC.

M. Fourrier se réjouit de la hausse de fréquentation constatée au cours de cet été 2015.

A l'issue d'un sondage réalisé auprès des parents pour connaître leurs motivations pour inscrire leur(s) enfant(s) au centre de loisirs, les réponses ont été les suivantes :

- 1°) les activités proposées,
- 2°) les besoins de garde,
- 3°) les équipes encadrantes.

M. Fourrier remercie les équipes qui ont travaillé cet été pour la qualité de leur encadrement et leur implication.

5. Point sur la rentrée scolaire

Mme Grando donne les informations suivantes aux conseillers municipaux :

- **les effectifs scolaires** sont en hausse de 13 élèves, avec un total de 425 enfants inscrits sur les quatre groupes scolaires (quelques nouveaux arrivants ainsi que des inscriptions dues à la fermeture d'une classe au Bois du Verne). La répartition est la suivante : **Liberté/Ferry** : 165 élèves sur 8 classes avec l'intervention de 5 AVS, **Primaire Baudras** : 92 élèves - 4 classes, **Maternelle Baudras** : 43 élèves - 2 classes - 2 AVS et **Maternelle Sambat** : 125 élèves - 5 classes - 2 AVS.

Au collège Roger Vaillant, l'effectif est stable avec 258 élèves.

Mme Grando rappelle que la commune donne 59 € par enfant pour les fournitures scolaires et l'équipement.

- **le service de restauration scolaire** est composé de deux restaurants scolaires dont un tout neuf, inauguré le 31 août à l'Espace.

La fréquentation est en augmentation chaque année : pour la première semaine 563 repas ont été servis (409 en primaire et 154 en maternelle). Mme Grando rappelle que SOGERES, le prestataire de service, propose régulièrement des produits BIO, des recettes à base de produits locaux, de bœuf charolais, de produits laitiers des laiteries voisines... Le prix du repas est fixé à 3.45 €.

Elle informe les conseillers municipaux que 27 000 repas ont été commandés l'année dernière.

Mme Grando félicite le personnel pour la bonne gestion des commandes de repas et sa participation aux diverses actions menées contre le gaspillage alimentaire qui seront reconduites cette année. Plus de 70 kg de nourriture sont jetés toutes les semaines.

- **les T.A.P. (temps d'activités périscolaires)** : 189 enfants étaient inscrits dès le premier jour... ils sont gratuits (moyennant une adhésion annuelle de 7.35 €) et fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 16h30 soit 4 x 45 minutes.

Un personnel qualifié (animateurs, éducateurs sportifs...) propose des activités culturelles, manuelles et sportives, par cycle (période scolaire coupée par les vacances).

Les ATSEM assurent les TAP des maternelles, ce qui est moins perturbant pour les tout-petits qui côtoient ainsi les mêmes personnes la journée.

Les 2 bibliothécaires ainsi que des intervenants extérieurs seront également présents : comme l'association « Lire et faire lire » qui propose une approche différente de la lecture. Des pour-parler pour des cours d'anglais sont actuellement à l'étude, il y a également des interventions musicales...

Mme Grando informe l'assemblée que des consignes précises ont été données cette année auprès des encadrants afin que le comportement, la politesse et le respect de chacun soient exemplaires. Démarche qui va dans le sens des nouveaux programmes de 2015 sur l'enseignement moral et civique...

- **les crédits pédagogiques** : depuis 2005, Sanvignes est la seule commune du Bassin Minier à accorder un budget supplémentaire pour la réalisation des projets d'école. Ces projets, présentés par les enseignants doivent cependant rester en lien avec le Projet Educatif Local (PEL). Chaque année, l'équipe éducative est très sensible à ce petit plus et en est reconnaissante. Pour mémoire, Mme Grando cite les montants alloués : environ 11 600 € en 2012, 14 700 € en 2013, 15 500 € (y compris l'informatique) en 2014... Le dispositif sera reconduit cette année.

- **les accueils périscolaires** : gratuits le matin, les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h20, payants le soir, de 16h30 à 18h30 avec fourniture du goûter. Les accueils sont organisés sur différents sites. L'inscription est également obligatoire.

L'accompagnement au bus le soir est assuré par un animateur.

- **les transports scolaires** : trois circuits sont organisés, le service est gratuit pour les usagers. Se rajoutent les transports intra-muros : déplacements piscine, bibliothèque, COSEC et aux restaurants scolaires pour les élèves des Baudras.

- **les travaux réalisés dans les écoles** : Mme Grando remercie l'équipe bâtiment des services techniques qui a travaillé tout l'été pour remettre en état : les robinets, les chasses d'eau qui coulent..., les néons, les volets ou qui effectue des travaux de peinture, des réparations diverses et de petits mobiliers, la vérification des vélos... elle y associe les agents d'entretien pour le rangement et la propreté des salles de classes et des jouets et le service Espaces Verts pour l'entretien des caissons à fleurs et des jardinetts,...

Enfin, pour finir, elle remercie tout particulièrement Marion FONCK pour son dévouement, sa capacité à répondre au plus vite à toutes ses interrogations, pour avoir su relever le défi du déploiement informatique dans toutes les classes, pour son professionnalisme, sa volonté et sa patience...

Petite enfance - Rapporteur : V PERRIN

6. Renouvellement de la convention de partenariat conclue entre les communes de Blanzay, Ciry-le-Noble, Gévelard, Montceau-les-Mines, Perrecy-les-Forges, Saint-Vallier et Sanvignes-les-Mines pour le relais assistants maternels (R.A.M.) intercommunal « la coccinelle ».

Les sept communes du bassin sud de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau se sont regroupées pour créer le relais assistants maternels intercommunal « la coccinelle » au 1^{er} septembre 2012. Ce service a pour objectifs :

- Offrir aux familles un lieu d'informations sur les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans et les disponibilités des assistants maternels agréés,
- Permettre aux assistants maternels des communes partenaires d'échanger sur leur pratique professionnelle. Les assistants maternels peuvent bénéficier avec les enfants qu'ils accueillent, de temps collectifs d'animation organisés par le relais.
- Permettre aux enfants accueillis lors de ces temps collectifs de découvrir d'autres lieux que leur domicile ou celui des assistants maternels.

Chaque commune met un lieu d'accueil à disposition du R.A.M. ; la ville de Montceau-les-Mines centralise les opérations budgétaires, perçoit les subventions de la C.A.F. et fait l'appel des participations financières auprès des communes, au prorata de la population.

Une première convention avait été conclue pour la période courant du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2015. Le rapporteur propose de reconduire cette convention pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Les Découvertes-balades vertes - Rapporteur : J-P REBET

7. Adhésion de principe au dispositif des balades vertes, concept mis en place par le conseil départemental de Saône-et-Loire

La communauté urbaine Le Creusot-Montceau a terminé les aménagements des Découvertes. Ce site pourrait devenir la « marque de fabrique » de Sanvignes ; il est nécessaire d'aller plus loin dans la réflexion en animant ce site et en complétant les équipements. Différents partenaires sont associés à cette réflexion : direction départementale de la cohésion sociale, conseil départemental, associations...Au cours des échanges, le concept de balades vertes a émergé. Il ne serait pas limité aux Découvertes.

Le département a lancé le concept de balades vertes ; il s'agit d'itinéraires de randonnées clairement identifiés par une charte graphique et un balisage spécifiques. Elles ont pour objectif la valorisation touristique des territoires.

Le point de départ des balades vertes est situé généralement au cœur du village avec un panneau d'information randonnée. A partir de ce panneau, des circuits sont proposés selon des niveaux de difficultés (facile ≤ 7 km, moyen entre 7 et 14 km, difficile ≥ 14 km).

Il existe deux types de circuits de randonnée : classique et thématique. Pour Sanvignes, nous partirions sur des circuits classiques. Dans ce cas, le financement du département pour la réalisation et la pose de la signalétique est de 30%.

Plusieurs étapes doivent s'enchaîner :

- délibérer pour s'inscrire dans la démarche des balades vertes,
- recenser les intérêts touristiques du secteur,
- répertorier les voies publiques à inscrire au P.D.I.P.R. (plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées),
- élaborer un réseau de circuits à partir des chemins inscrits au P.D.I.P.R.

La préparation du projet se fera cet automne. Ensuite, auront lieu l'élaboration de la carte définitive et la définition du plan de jalonnement sur le terrain par la commune et les techniciens du département.

A réception de la décision de la commission permanente du conseil départemental, la commune commande le mobilier nécessaire à l'entreprise retenue à l'issue d'une consultation. En général, l'entreprise qui réalise le mobilier l'installe. La commune se charge du balisage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le principe de l'adhésion au dispositif des balades vertes.

Affaires communautaires - Rapporteur : M ROUSSEAU
--

8. Présentation du rapport d'activité 2014

Le rapport d'activité 2014 reprend l'action de la collectivité sur l'année écoulée. On retrouve les grands axes de travail sur lesquels s'est engagée la communauté urbaine : mettre le développement au cœur des politiques publiques, intensifier et diversifier les efforts en faveur du développement économique et de l'emploi, renforcer l'attractivité du campus universitaire, améliorer le cadre de vie des habitants et ouvrir le territoire pour favoriser des échanges enrichissants.

Ce rapport est consultable sur le site internet de la communauté et est donc le 1^{er} rapport du conseil communautaire installé en avril 2014. Pour rappel, ce nouveau conseil a défini trois grandes priorités que sont : l'économie et les entreprises, le renouvellement urbain et l'attractivité résidentielle et enfin la solidarité et la cohésion sociale. Le budget qui y est consacré englobe aussi tous les services de proximité comme la voirie, la propreté, le transport, la gestion des déchets, l'eau et l'assainissement, les transports...

En matière d'économie, une partie des investissements engagés est consacrée à des aménagements pour favoriser le développement de projets et l'implantation de nouvelles entreprises dans les zones d'activités économiques. Par exemple, le réaménagement du site Coriolis a pour objectifs, d'ici 2020, d'interconnecter les lignes à grande vitesse et le TER, ce qui implique de réaménager les espaces de stationnement ou encore de repenser l'emplacement de la gare TGV.

Dans le cadre du renouvellement urbain et de l'attractivité résidentielle, le grand projet de rénovation urbaine qui est en cours d'achèvement, a permis de transformer radicalement des quartiers entiers du territoire. Il s'agit de la création de 529 logements neufs réalisés par l'OPAC avec une participation financière de la communauté en incluant les espaces verts, la voirie... Un exemple sanvignard, celui des Découvertes. A Montceau, la communauté a poursuivi le développement du quartier des équipages en réalisant notamment les espaces extérieurs des nouveaux bâtiments.

Pour terminer, le rapport 2014, présente en termes de proximité, les grands chantiers de l'eau et de l'assainissement avec la construction d'une nouvelle usine d'eau potable plus performante dans le traitement de l'eau par Véolia (délégataire de service public). D'autres projets et actions comme l'évolution du réseau de transports urbains ou la gestion des déchets figurent également dans le rapport. La politique de développement durable et touristique menée par la CUCM s'articule autour d'actions de sensibilisation avec la poursuite du plan climat-énergie et la multiplication de propositions offertes aux visiteurs de l'Ecomusée avec des expositions, des visites guidées...

En conclusion, le développement économique figure au premier rang des priorités du mandat 2014-2020. En 2014, des dossiers ont déjà bien avancés comme le réaménagement du site Coriolis ou ont été presque achevés comme l'opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Les trois questions suivantes ont été ajoutées à l'ordre du jour avec l'autorisation des conseillers municipaux.

Modification du tableau des effectifs à la date du 14 septembre 2015 - Rapporteur : F POIRRIER

Les modifications du tableau des effectifs sont dues aux inscriptions à l'école municipale de musique qui sont en hausse. On dénombre 70 inscriptions alors qu'en fin d'année dernière, seuls 50 élèves étaient présents. Mme Poirrier précise que 30 nouveaux élèves se sont inscrits dont 6 dans la classe de sensibilisation musicale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour transformer un poste d'assistant d'enseignement artistique à 2/20^{ème} (au lieu de 1/20^{ème}) et un poste d'assistant d'enseignement artistique à 6/20^{ème} en deux postes : l'un à 4/20^{ème} et l'autre à 5/20^{ème}.

Attribution d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes de Sanvignes - Rapporteur : Y DOUHARD

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 450 € au comité des fêtes.

**Cession de l'emprise foncière de la station d'épuration du Velay à la communauté urbaine
Le Creusot-Montceau - Rapporteur : G BOGUET**

L'usine d'épuration du Velay doit être démolie pour être reconstruite en 2016. Les travaux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté urbaine Le Creusot-Montceau qui pourrait obtenir des subventions, à la condition d'être propriétaire de l'emprise foncière. Or à ce jour, c'est la commune de Sanvignes qui est propriétaire du foncier.

A la demande de la CUCM, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la cession de l'emprise de la station d'épuration cadastrée AH n°52 et les parcelles cadastrées section AE n°43 et 267 et section AH n°117 qui servent d'emprise au chemin d'accès, à l'euro symbolique. Les frais d'actes et les taxes seront à la charge de la communauté urbaine.

Questions diverses

1. Les élus de la minorité municipale demandent quelles sont les retombées de la population par rapport à la coupure nocturne de l'éclairage public.

Monsieur le Maire répond qu'il a eu peu de remarques, qu'il a constaté pour sa part moins de perturbations, moins de nuisances sonores. Sur l'aspect financier, il faut attendre la réception de l'ensemble des factures et la fin de l'exercice budgétaire. Il faut effectivement évaluer le dispositif et peut-être revoir les périodes de coupure totale ou partielle.

M. Lhote relève que le sentiment d'insécurité induit par la coupure n'est pas justifié car les faits délictueux, tels que les cambriolages, ont souvent lieu la journée et s'ils se déroulent la nuit, les malfaiteurs ont besoin de s'éclairer, ce qui est plus visible dans l'obscurité.

M. Defachelle informe les conseillers municipaux que le jour de la nuit sera organisé le 10 octobre.

2. Les élus de la minorité municipale demandent ce que la municipalité compte faire pour attirer un nouveau boulanger à la place de la boulangerie Pain ; la fermeture de ce commerce mettant également en péril le bureau de tabac-presse. Ils demandent également s'il est possible de faire une campagne pour la reprise des locaux du Liberty et s'il existe un plan de redynamisation économique, commerciale et artisanale pour la commune.

Monsieur le Maire rappelle que contrairement à la rumeur, les locaux de la boulangerie n'appartiennent pas à la mairie. Il regrette que certains s'inquiètent de l'avenir alors qu'ils ne fréquentaient pas ce commerce au préalable. Monsieur le Maire note que le loyer est exorbitant et que le fournil nécessite une remise aux normes particulièrement onéreuse. A sa connaissance, aucun repreneur potentiel ne s'est encore manifesté.

Monsieur Lagrange a rencontré le PDG de Schiever pour lui demander s'il était prêt à investir dans de l'immobilier commercial.

Par ailleurs, il est en relation régulièrement avec le crédit mutuel, banque propriétaire du Liberty.

Il assure les conseillers municipaux de son activisme dans le domaine économique, commercial et artisanal.

3. Les élus de la minorité municipale demandent s'ils peuvent avoir plus tôt les convocations du conseil municipal.

Monsieur le Maire les informe que les délais légaux sont respectés. S'ils le souhaitent, les conseillers municipaux de la minorité peuvent venir chercher leur dossier le lundi qui précède le conseil municipal, en fin de journée.

4. Manifestations à venir :

- 2 octobre à 18h30 : marche semi-nocturne co-organisée par la municipalité et le comité des fêtes, suivie d'un repas pris en commun avec un spectacle de Pétrek (spectacle offert par la municipalité). Départ de la Trèche.
- Du 5 au 11 octobre à la Trèche : « couleurs, senteurs, saveurs et champignons », biennale organisée par la Physiophile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.



M. Pierre GAGNARD, secrétaire de séance.

